



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN



**Opération dédiée au contrôle des
conditions de travail des conducteurs
routiers**

***Lundi 25 mai 2026 (lundi de Pentecôte)
A 77 – Aire des Vignobles (Tracy-sur-Loire - 58)***

Au travers de leurs contrôles, les agents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) poursuivent la volonté nationale et européenne de combattre le dumping social, toujours très présent dans le secteur du transport routier.

En effet, même s'il convient de rappeler que la majorité des entreprises de transport s'inscrit dans une démarche respectueuse de la législation en vigueur, certaines d'entre-elles pourraient se soustraire au respect de leurs obligations.

Le contournement des réglementations applicables est favorisé par une mobilité accrue de travailleurs détachés assurant des prestations de transport pendant plusieurs mois en dehors du lieu d'implantation de leur entreprise, sans toujours bénéficier de conditions de travail et d'hébergement acceptables, et sans retour régulier à leur domicile, pour des salaires très inférieurs à ceux des conducteurs des entreprises françaises.

Sur ce sujet, notre retour d'expérience nous enseigne qu'il est pertinent d'organiser ponctuellement des contrôles les week-ends et jours fériés.

Ces opérations permettent en effet de s'assurer, en temps réel, du respect de la réglementation applicable en termes de prise de repos hebdomadaire par les conducteurs routiers.

L'opération du lundi 25 mai 2026 a été menée par quatre Contrôleurs des Transports Terrestres de l'antenne 58/89 de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Ces derniers ont été assistés par les gendarmes du Peloton Motorisé de La Charité-sur-Loire.

Voici le bilan de cette opération :

- 8 délits pour organisation du travail du personnel roulant sans veiller à ce que le repos hebdomadaire normal soit pris en dehors du véhicule,
- 7 infractions de 5ème classe pour prise de repos hebdomadaire normal à bord du véhicule,
- 1 infraction de 5ème classe pour défaut de manipulation du sélecteur d'activités,
- 1 infraction de 4ème classe pour dépassement de la durée maximale de conduite continue,
- 1 infraction de 4ème classe pour circulation d'un poids-lourd ce lundi de Pentecôte alors qu'il s'agit d'une période d'interdiction pour les véhicules > 7,5 t

Montant total des consignations et amendes forfaitaires perçues lors de cette opération de contrôle : 42 225 €

